DLP 18-8-87512320
ISSN 0751-154 X ®

Avertissements agricoles



Grandes cultures

Bulletin technique n° 21 du 15 juillet 1987
(Le bulletin n° 20 n'a été adressé qu'aux livreurs de maïs du Bas-Rhin)

- **MAIS :**
  - * PYRALE : Le vol s'intensifie
- **BETTERAVES - TOURNESOL :**
  - * NOCTUELLES DEFOLIATRICES : à surveiller
- **BLE :**
  - * DESHERBAGE AVANT MOISSON

MAIS

PYRALE : Le vol s'intensifie !

• Le vol de la pyrale du maïs a maintenant démarré en toutes régions, y compris en secteurs tardifs (Pays de Wissembourg) ; de fortes sorties en cages d'élevage sont observées depuis le 13/07 en zones précoces et de précocité moyenne.

* **Rappel des dates de traitements :**

▶ **Produits liquides :** traitement possible en tous secteurs sous réserve que le maïs mesure au moins 1 mètre.

▶ **Produits granulés :** traitement possible en secteurs précoces et moyennement précoces. En secteurs tardifs (Pays de Wissembourg, Alsace Bossue, situations tardives du Sundgau), attendez le 20/07 pour démarrer les traitements - stade minimum des maïs pour l'application : panicules mâles visibles au fond du cornet.

BAYTHROID vient d'être autorisé contre la pyrale du maïs à la dose de 0,8 l/ha.

BETTERAVES - TOURNESOL

NOCTUELLES DEFOLIATRICES : A SURVEILLER

• On observe actuellement la présence de chenilles de noctuelles, de couleur verte pouvant atteindre 4-5 cm ; ces chenilles mangent le feuillage. Courantes en cultures de betteraves, on les trouve aussi sur d'autres cultures, en particulier de tournesol.

▶ Les populations ont tendance à décroître et **les traitements sont rarement nécessaires.** Surveillez vos différentes cultures mais n'intervenez qu'en cas de fortes attaques (les traitements ont un effet néfaste sur les auxiliaires prédateurs de pucerons). Voir produits utilisables et conditions d'applications dans le bulletin n° 19 du 7/07/1987.

Imprimerie de la Station de STRASBOURG
Directeur-Gérant: D. CALLU

Publication périodique
CPPAP n° 1848 AD

Abonnement annuel: 150,- F.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
D.R.A.F.
Service Régional de la Protection des Végétaux

Cité Administrative
67084 STRASBOURG CEDEX
☏ 88.37.32.18
Bas-Rhin: 88.69.65.89 - Haut-Rhin: 89.41.11.68

P269



BLE

DESHERBAGE AVANT MOISSON

Le désherbage avant moisson répond à deux objectifs : **faciliter les travaux de récolte ; réduire la concurrence des mauvaises herbes vis-à-vis de la culture suivante** (ex : cas du liseron difficile à détruire dans les maïs). Ce désherbage ne pourra plus, toutefois, limiter les pertes de rendement, puisque la concurrence avec la céréale en place est déjà faite.

► PRODUIT UTILISABLE : ROUNDUP (glyphosate)

► CEREALES POSSIBLES : BLE D'HIVER, ORGE D'HIVER ET DE PRINTEMPS.

► STADE D'APPLICATION : **Au minimum 7 jours avant récolte. Grain au stade pateux - dur** (rayable à l'ongle) - moins de 25 % d'humidité.
PRECAUTION D'EMPLOI : Ne pas traiter les céréales destinées à la semence.

ADVENTICES	DOSE CLASSIQUE DE ROUNDUP	TECHNIQUE D'APPLICATION ECONOMIQUE **200 L de bouillie/ha**
Chiendent rampant (1)	5 l/ha	3 l/ha de ROUNDUP + 1 l/ha de GENAMIN T 200 2,5 l/ha de ROUNDUP + 1 l/ha de FRIGATE 3 l/ha de ROUNDUP + 5 kg/ha de Sulfate d'ammoniaque (2)
Liseron (3)	Liseron des haies 12 l/ha Liseron des champs 9 l/ha	6 l/ha de ROUNDUP + 1 l/ha de GENAMIN T 200
Renouée amphibie	9 l/ha	6 l/ha de ROUNDUP + 1 l/ha de GENAMIN T 200
Gesse tubéreuse	9 l/ha	4,5 l/ha de ROUNDUP + 1 l/ha de GENAMIN T 200

(1) : A noter que la destruction du chiendent est également possible sur chaume de céréales en associant lutte chimique et techniques de travail du sol.

(2) : Dans le cas d'utilisation de Sulfate d'ammoniaque et pour éviter une cristallisation du mélange au niveau des buses, évitez de préparer une trop grande quantité de bouillie à la fois.

(3) : A noter que l'I.T.C.F. expérimente depuis plusieurs années le désherbage avant moisson contre le liseron avec du 2,4 D. Si les applications de 2,4 D sont sélectives de la culture, les conditions optimales d'efficacité restent à préciser. A noter que ce produit n'est actuellement pas autorisé pour cet usage.